

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Session Automne 2023

POL 5441
POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA
Jeudi : 14h00 – 17h00

Horaire : Jeudi de 14h à 17h

Chargé de cours : **Samy MESLI**

Disponibilité : Jeudi de 12h30 à 13h30

Courrier électronique : mesli.samy@uqam.ca

DESCRIPTION

La place du Canada dans le monde par rapport aux autres acteurs du système international. Analyse des origines, de l'élaboration, du processus de prise de décision et de la mise en oeuvre de la politique étrangère. Le rôle international du Québec. Les relations du Canada avec les États-Unis, l'Europe et les autres régions du monde. Sa participation aux organisations internationales et ses positions face aux grands enjeux mondiaux.

OBJECTIFS

Ce cours a pour objectif de transmettre aux étudiantes et étudiants une capacité d'analyse générale et un sens critique à l'égard de la politique étrangère canadienne. Il vise à étudier les origines et l'évolution de la diplomatie du Canada, en observant les différentes variables et les choix stratégiques fondamentaux qui ont façonné sa politique extérieure. Il s'agira aussi d'examiner la place et le rôle du Canada au sein de la communauté des nations et des principales organisations internationales.

Les objectifs du cours sont les suivants :

- comprendre le processus de prise de décision et les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la politique étrangère.
- observer les objectifs et les enjeux inhérents à la diplomatie canadienne, ainsi que les relations développées avec les États-Unis, l'Europe et les autres régions du monde.
- étudier la participation du Canada dans les organisations internationales.
- examiner divers aspects de la politique extérieure canadienne.
- analyser les activités internationales du Québec et des autres provinces canadiennes.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera donné sous forme magistrale, mais comprendra des périodes consacrées à l'étude de textes. Les lectures obligatoires sont affichées sur le Moodle du cours. Les séances en classe doivent impérativement être complétées par la lecture assidue et attentive des textes.

Le cours se divise en trois grandes parties. La première présente les principales variables utilisées pour l'étude de la politique étrangère et analyse divers aspects théoriques et historiques qui conditionnent le développement des relations internationales du Canada. La deuxième partie s'intéresse au fonctionnement et aux réalisations de la diplomatie canadienne, en observant, d'une part, les principaux enjeux liés à la politique étrangère et, d'autre part, les relations que le Canada entretient avec les organisations internationales et les grandes régions du monde. La dernière partie du cours est consacrée à l'étude des relations internationales des provinces canadiennes, notamment le Québec qui se distingue par une paradiplomatie particulièrement active.

ÉVALUATIONS

Examen de mi-session	30%	19 octobre
Travail de recherche	30%	9 novembre
Examen final	40%	14 décembre

Examen de mi-session (19 octobre)

L'examen de mi-session sera d'une durée de 3 heures. Il portera sur la matière vue en classe et l'usage des notes de cours ne sera pas autorisé. Les étudiantes et étudiants devront répondre à une question courte (1 page), puis choisir un sujet sur un choix de deux : cette rédaction, de 4 à 5 pages, devra être argumentée grâce aux connaissances acquises pendant le cours.

Travail de recherche (9 novembre)

Le travail de recherche consiste en une dissertation de 10 à 12 pages à double interligne. Il s'agit d'apporter une réponse la plus convaincante possible à la question posée, en construisant un plan et en proposant plusieurs arguments. Pour ce travail, les étudiantes et étudiants devront utiliser un minimum de huit études scientifiques.

Idéalement, on devrait y retrouver les éléments suivants :

- a. Une introduction, qui explique les termes du débat.
- b. Dans le corps du devoir, l'argumentaire général, c'est-à-dire la réponse apportée à la question posée, grâce à des exemples détaillés qui offrent une illustration concrète de votre propos.
- d. En conclusion, une synthèse de vos arguments.

La note accordée au travail dépend de la qualité de la recherche et de l'exploitation des sources, de la pertinence de l'argumentaire et de la cohérence du texte. Ce travail doit inclure une page de présentation, des notes de bas de page, ainsi qu'une bibliographie des sources citées, lesquelles ne sont pas comprises dans le nombre maximal de pages. Il est impératif de respecter scrupuleusement les règles méthodologiques de référencement (citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.). Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide de méthodologie en science politique-Premier cycle, en vente

au Centre Paolo Freire (A-3645).

Examen final (14 décembre)

L'examen final en classe sera d'une durée de 3 heures. Il portera sur l'ensemble de la matière et l'usage des notes de cours ne sera pas autorisé. Les étudiantes et étudiants devront répondre à deux questions courtes (1 page chaque), puis choisir un sujet sur un choix de deux : cette rédaction, de 4 à 5 pages, devra être argumentée grâce aux connaissances acquises pendant le cours.

CALENDRIER

1) Jeudi 7 septembre

Introduction

2) Jeudi 14 septembre

L'analyse de la politique étrangère canadienne

3) Jeudi 21 septembre

La politique étrangère canadienne de 1867 à 1945

4) Jeudi 28 septembre

L'internationalisme canadien pendant la Guerre froide

5) Jeudi 5 octobre

Le «continentalisme comme idée dominante?»

6) Jeudi 12 octobre

Objectifs et priorités de la politique étrangère canadienne

7) Jeudi 19 octobre

EXAMEN DE MI-SESSION

8) Jeudi 26 octobre

SEMAINE DE LECTURE

9) Jeudi 2 novembre

Le rôle du pouvoir exécutif

10) Jeudi 9 novembre

REMISE DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Le rôle du parlement et de la société civile

11) Jeudi 16 novembre

Les relations avec les États-Unis

12) Jeudi 23 novembre

Le Canada dans le monde

13) Jeudi 30 novembre

Fédéralisme et compétences en relations internationales

14) Jeudi 7 décembre

Les relations internationales du Québec

15) Jeudi 14 décembre

EXAMEN FINAL

LECTURES OBLIGATOIRES

La lecture de l'ouvrage suivant est obligatoire dans le cadre du cours :

Nossal, Kim Richard, Roussel Stéphane et Paquin, Stéphane, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, 2^e édition, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2023.

Ce livre a été commandé à la Coop-UQAM.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrages sur les relations internationales du Canada :

F. Audet, M.-E. Desrosiers et S. Roussel (dir.), *L'aide canadienne au développement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.

A. Arthur, *The Rise and Fall of a Middle Power*, Toronto, Lorimer, 1993.

A. E. Blanchette (dir.), *Canadian Foreign Policy, 1977-1992. Selected Speeches and Documents*, Ottawa, Carleton University Press, 1994.

R. Bothwell, et J. L. Granatstein, *Pirouette : Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990.

S. Brown, Molly den Heyer et David R. Black (dir.), *Rethinking Canadian Aid*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2014.

I. Carel, et S. Mesli, *Hector Fabre*, Montreal, VLB, 2011.

A. Cohen, *While Canada slept. How we Lost our Place in the World*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 2003.

C. Deblock, J. Lebullenger et S. Paquin (dir.), *L'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2015.

- R. Gendron, *Towards a Francophone Community. Canada's Relations with France and French Africa (1945-1968)*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.
- J.L. Granatstein, *Canada's Army : Waging War and Keeping the Peace*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- J.L. Granatstein, *Yankee go Home : Canadians and anti-americanism*, Toronto, Harper Collins, 1996.
- M. Hart, *Decision at Midnight. Inside the Canada-US Free-trade Negotiations*, Vancouver, UBC Press, 1995.
- J. Hilliker, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 1, Les années de formation, 1909-1946, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.
- J. Hilliker, et D. Barry, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 2, L'essor, 1946-1968, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.
- J. Hilliker, M. Halloran, G. Donaghy, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 3, Innovation et adaptation, 1968-1984, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017.
- N. Hillmer, et Granatstein, J. L., *Empire to Umpire. Canada and the World into the 21st Century*, Toronto, Nelson Education, 2^e édition, 2008, 393 p.
- P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly (dir.), *Handbook of Canadian Foreign Policy*, Lanham, Lexington books, 2006.
- T. Keating, *Canada and World Order. The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, Toronto, McClelland and Stewart Inc., 1993.
- J. Kirton, *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Thompson Nelson, 2006.
- A. Legault, et M. Fortmann, *Une diplomatie de l'espoir. Le Canada et le désarmement, 1945-1988*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.
- A. Lui, *Why Canada Cares: Human Rights and Foreign Policy in Theory and Practice*, Montréal/Kingston: McGill-Queen's University Press, 2012.
- P. Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans (1949-1989)*, Québec, CQRI, 1992.
- V. Levant, *Quiet Complicity: Canadian Involvement in the Vietnam War*, Toronto, Between the Lines, 1986.
- J. MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- J. Massie, *Francosphère : L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- J. Massie, J. et Lamontagne, M. (dir.), *Paradiplomatie identitaire : nations minoritaires et politique extérieure*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019.
- C. Melakopides, *Pragmatic Idealism : Canadian Foreign Policy, 1945-1995*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998.
- N. Michaud et K. Nossal (dir.), *Diplomatic Departures. The Conservative Era in Canadian Foreign*

Policy, 1984-1993, Vancouver, UBC Press, 2001.

D. Morton, *Histoire militaire du Canada*, Montréal, Athéna, 2009.

D. Morton, et J.L. Granatstein, *Marching to Armageddon : Canadians and the Great War, 1914-1919*, Toronto, L et O Dennys, 1989.

D. Morton, et J.L. Granatstein, *A nation forged in fire : Canadians and the Second World War*, Toronto, L et O Dennys, 1989.

K. R. Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3^e ed., Scarborough, Prentice-Hall, 1997.

P. Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Sillery, PUQ, 1977.

P. Painchaud (dir.), *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : 40 ans de diplomatie canadienne, 1945-1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.

C. Pratt (dir.), *Canadian International Development Assistance Policies. An Appraisal*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1996.

S. Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense. L'expérience canadienne*, Montréal, Athéna, 2007.

J. Thomson et S. Randall, *Canada and the United States. Ambivalent Allies*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1994.

C. Turenne Sjolander, N. Hillmer, et F. O. Hampson, *Canada's International Policies. Agendas, Alternatives, and Politics*, Toronto, Oxford University Press, 2008.

J. Welsh, *At Home in the World. Canada's Global Vision for the 21st Century*, Toronto, HarperCollins Publishers, 2004.

R. Wolfe (dir.), *Diplomatic Missions: the Ambassador in Canadian Foreign Policy*, Kingston, Queen's University Press, 2004.

Ouvrages sur les relations internationales du Québec :

L. Balthazar, L. Bélanger, et G. Mace, *Trente ans de politique extérieure, 1960-1990*, Québec, CQRI, Septentrion, 1993.

L. Balthazar et A. Hero, *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal, Québec-Amérique, 1999.

F. Bastien, *La Bataille de Londres, Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boreal, 2014.

F. Bastien, *Relations particulières : la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal, 1999.

L. Bernier, *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996.

J.-F. Lisée, *Dans l'œil de l'Aigle*, Montréal, Boréal, 1990.

S. Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, Montréal, Septentrion, 2014.

C. Morin, *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987.

S. Paquin (dir.), *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

S. Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006.

A. Patry, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980.

J.-F. Payette, *Politique étrangère du Québec : entre mythe et réalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020.

D. C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Éditions du Trécarré, 1990.

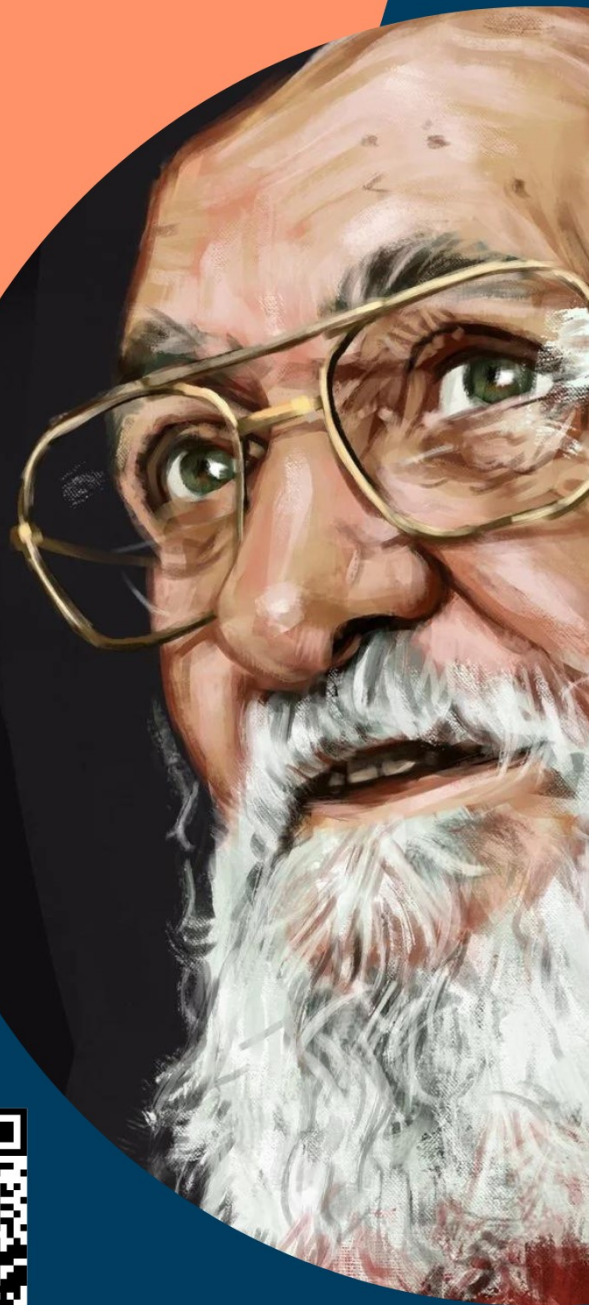
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*